



SOLIDAIRES AU PRÉSENT, RESPONSABLES FACE À L'AVENIR



S'inspirer des meilleures pratiques internationales pour revoir la gouvernance climatique canadienne- Analyse comparée du Canada, de l'Australie, du Royaume-Uni, de la Belgique et de la Norvège

Sommaire de l'analyse réalisée par Geneviève Chartrand pour Force Jeunesse

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Loi concernant la transparence et la responsabilité du Canada dans le cadre de ses efforts pour atteindre la carboneutralité en 2050

- › En vue d'atteindre les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les prochaines décennies, et ultimement l'atteinte de la carboneutralité du Canada d'ici 2050, **plusieurs mécanismes ont été mis en place** : plan de réduction des émissions, rapport d'étape et rapport d'évaluation déposés devant chaque chambre du Parlement, organisme consultatif, mandat confié au Commissaire à l'environnement et au développement durable.
- › Toutefois, bien que ces cibles plus précises désormais rendues publiques aient été accueillies positivement, **le Canada peine depuis toujours à atteindre ses objectifs climatiques**. De nombreux spécialistes contestent les mécanismes de gouvernance et le manque d'ambition et de mesures efficaces à long terme pour la protection de l'environnement, notamment à l'échelle du gouvernement fédéral.
- › **Le manque de mesures contraignantes est également dénoncé**, notamment par Équiterre, qui critique le fait « qu'on se dote de meilleurs outils de planification et de suivi, mais pas d'obligation de résultat ».

L'ACCORD DE PARIS

- L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques, **dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius**, par rapport au niveau préindustriel.
- Basé sur **un cycle de 5 ans d'actions climatiques de plus en plus ambitieuses menées par chaque pays**.
- Réaffirmation de **l'importance de la participation de tous les pays**, prévoit également un cadre financier, technique et de renforcement des capacités aux pays qui en ont besoin.
- Le cadre de transparence renforcée prévoit que les pays signataires auront à rendre compte, de façon transparente, des mesures prises et des progrès réalisés pour atténuer les changements climatiques, et ce, dès 2024.

GOVERNANCE CLIMATIQUE

DÉFINIR LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE

- › La définition retenue s'inspire de celles de l'Institut sur la gouvernance, de Bednar, Raikes et McBean (2018) et du Centre de recherches pour le développement international (CRDI).
- › En matière de gouvernance, les dimensions à considérées sont : **l'autorité, la prise de décision et l'imputabilité.**
- › Pour Bednar, Raikes et McBean (2018), qui étudient la gouvernance de l'adaptation aux changements climatiques au Canada, c'est une question de gestion. Il faut **comprendre les relations entre les acteurs qui y sont impliqués ainsi que les instruments qui sont utilisés pour arriver aux objectifs.**
- › Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), de son côté, définit la gouvernance comme « **l'ensemble des institutions, des processus et des traditions qui déterminent le mode d'exercice du pouvoir, de prise et d'application des décisions, ainsi que de participation des membres** ».

DÉFINITION RETENUE

- La gouvernance climatique correspond à « l'ensemble des institutions, des processus, des acteurs, des instruments ainsi que les dynamiques et relations entre ces derniers, qui entrent en ligne de compte dans la gestion des questions relatives aux changements climatiques ».

MÉTHODOLOGIE – CRITÈRES D'ÉVALUATION



Souplesse du modèle

Capacité d'adaptation, au fil du temps, à un contexte en constante transformation.



Impact social

Présence de mécanismes qui visent à évaluer l'impact social politiques publiques reliées à la gouvernance climatique.



Imputabilité & responsabilité

Présence de mécanismes clairs qui tiennent les gouvernements responsables de l'atteinte des cibles environnementales.



Équité intergénérationnelle

Évaluation des conséquences à long terme des politiques publiques et présence des jeunes dans les instances décisionnelles.



Cohérence du modèle

La cohérence de la gouvernance climatique est ainsi liée à la capacité d'un pays à atteindre ses objectifs et ses cibles environnementales.



Efficacité du modèle

Évaluation à partir d'indicateurs de performance environnementale dont l'IPE, la progression de l'émission de GES et le *CO₂ and Greenhouse Gas Emissions* de Our World Data.

MÉTHODOLOGIE – ÉCHELLE D'ÉVALUATION

CRITÈRE	OUI+	OUI	NON
Souplesse	Le modèle correspond à l'idéal de « souplesse structurée ».	Le modèle tend vers la « souplesse structurée », mais avec plusieurs limites.	Le modèle est trop rigide ou trop souple.
Impact social	L'impact social des politiques, dont les politiques climatiques, sont évalués.	Il existe des mécanismes d'évaluation de l'impact social, mais ceux-ci sont limités.	Il n'existe pas ou peu de mécanismes ou d'instrument visant la mesure de l'impact social des politiques.
Équité intergénérationnelle	Il existe des mécanismes qui assurent la responsabilité des élus face aux cibles et engagements climatiques.	Certains mécanismes existent, mais ne sont par exemple pas contraignants.	Il n'existe aucun mécanisme qui donne aux élus la responsabilité de l'atteinte des objectifs climatiques.
Imputabilité et responsabilité	L'équité intergénérationnelle est tenue en compte et évaluée dans le cadre des politiques publiques.	Le concept de l'équité intergénérationnelle fait partie des préoccupations, mais de façon imparfaite.	L'équité intergénérationnelle est peu ou pas prise en compte dans l'élaboration des politiques publiques.
Cohérence	Les outils, politiques et actions du gouvernement sont conséquents avec ses engagements.	Les outils, politiques et actions du gouvernement ne sont pas toujours alignés avec ses engagements.	Les outils, politiques et actions du gouvernement ne sont pas du tout cohérents avec ses engagements.
Efficacité pour l'atteinte des objectifs	Le modèle permet l'atteinte des objectifs climatiques nationaux.	Le modèle permet d'atteindre certains, ou en partie, les objectifs climatiques nationaux.	Le modèle ne permet pas l'atteinte des objectifs climatiques nationaux.
Potentiel de transfert	Le modèle s'applique bien dans le contexte canadien.	L'application du modèle dans le contexte canadien est possible, malgré quelques défis.	L'application du modèle dans le contexte canadien est limitée, voire impossible.

MÉTHODOLOGIE – PAYS RETENUS POUR L'ANALYSE¹

PAYS	SYSTÈME POLITIQUE	ORGANISATION DES POUVOIRS	RÉGIME POLITIQUE	CONSTITUTION	IPE (RANG)	IPE (SCORE)
CANADA	Démocratie représentative	État fédéral	Régime parlementaire	Monarchie constitutionnelle	20	71
NORVÈGE	Démocratie représentative	État unitaire	Régime parlementaire	Monarchie constitutionnelle	9	77.7
BELGIQUE	Démocratie représentative	État fédéral	Régime parlementaire	Monarchie constitutionnelle	15	73.3
ROYAUME-UNI	Démocratie représentative	État unitaire	Régime parlementaire	Monarchie constitutionnelle	4	81.3
AUSTRALIE	Démocratie représentative	État fédéral	Régime parlementaire	Monarchie constitutionnelle	10	77.2

¹Note: Bien qu'il était initialement question d'ajouter les États-Unis à l'analyse, sa performance environnementale sous l'administration Trump, la toute récente réintégration au sein de l'Accord de Paris ainsi que certaines disparités avec les autres pays (régime politique, taille du pays) ont fait en sorte que le pays a finalement été mis de côté. Les États-Unis restent malgré tout un acteur incontournable de la gouvernance climatique mondiale. Il conviendra ainsi de surveiller de près les politiques et actions qui seront mises en œuvre par l'administration Biden.

DES OUTILS DE GOUVERNANCE CLIMATIQUE CANADIENS

› LA TARIFICATION DU CARBONE

Les provinces sont libres de conserver ou d'établir leur propre système de tarification de la pollution, à condition qu'il réponde aux exigences fédérales minimales.

› LA NORME SUR LES COMBUSTIBLES PROPRES

Élément clé de la stratégie climatique canadienne, ces normes exigent que les fournisseurs de combustibles liquides (essence, diesel, mazout) réduisent progressivement l'intensité en carbone des combustibles qu'ils produisent et vendent au Canada. Cette mesure a pour but de diminuer les émissions, d'encourager l'utilisation de technologies et combustibles propres, et de créer des emplois et une économie diversifiée.

› LES ÉVALUATIONS D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada utilise les EIE afin d'évaluer et de gérer les conséquences de différents projets sur l'environnement, dont notamment les projets de pipeline, d'installations nucléaires et d'exploitation minière.

OUTILS & BONNES PRATIQUES AUSTRALIENS

BONNES PRATIQUES

- › **Augmenter, sécuriser et dépolitiser le financement des organismes voués à la gouvernance climatique, comme le Climate Change Authority.**

Même si en pratique, l'Autorité n'a pas le pouvoir ou les moyens suffisants pour accomplir la mission qui lui a été conférée lors de sa mise en œuvre, le principe d'un organisme indépendant dont le rôle est de conseiller les gouvernements quant à la gouvernance des changements climatiques est intéressant. Dans le cas de l'Australie, le principal obstacle à son efficacité est qu'il est sujet, notamment en matière de financement, aux cycles politiques.

- › **Responsabiliser le secteur privé pour leur contribution aux changements climatiques.**

Encore une fois, même si les mécanismes australiens en cette matière sont nettement insuffisants, ils reposent sur le principe que la gestion des changements climatiques est une affaire collective, et que les grands contributeurs doivent avoir leur juste part dans les stratégies de mitigation et de résilience. En institutionnalisant cette responsabilité, et en créant des mécanismes où les entreprises sont redevables, cette contribution est mieux assurée.

- › **Impliquer les OBNL à participer au processus d'évaluation des programmes et de la gouvernance climatique.**

Sans dédouaner le gouvernement national d'évaluer l'impact et l'efficacité de ses programmes, l'implication de secteur à but non lucratif peut s'avérer un outil intéressant afin de bénéficier d'une expertise terrain et scientifique.

OUTILS

1) **Climate Compass**

Mis en place en 2018 pour le Australian Government Disaster and Climate Resilience Reference Group, le Climate Compass (compas climatique) est un cadre d'analyse qui vise à outiller les fonctionnaires australiens à prévoir, analyser et gérer les risques reliés aux changements climatiques dans leurs politiques, programmes et gestion d'actifs.

2) **Emissions Reductions Funds**

Le Fonds de réduction des émissions est un outil sur une base volontaire, qui invite organisations et particuliers à adopter de nouvelles pratiques et technologies afin de réduire leurs émissions.

OUTILS & BONNES PRATIQUES BELGES

BONNES PRATIQUES

- › **La pertinence d'autoévaluer la performance de son système de gouvernance.**

Malgré les nombreuses failles de la gouvernance climatique belge, un élément intéressant est la conscience de la part du gouvernement de la nécessité de réformer les façons de faire. Le Sénat belge, par exemple, a conduit un nombre important d'analyses visant à mettre en lumière les faiblesses de la gouvernance climatique au pays et à discuter les pistes possibles de réforme.

- › **L'Union européenne peut jouer un rôle de catalyseur pour les pays dont la structure de gouvernance**

Au niveau national, il manque en Belgique un moteur interne afin de dynamiser la gouvernance climatique. Il est possible de croire que sans la présence de l'UE, qui impose à ses États membres des cibles ainsi qu'une panoplie d'obligations de rapport et de monitoring, la performance climatique belge serait encore plus faible qu'elle l'est actuellement. L'UE est également dotée de mécanismes plus contraignants et que le sont les institutions internationales, et peut donc jouer un rôle de catalyseur pour les pays dont la gouvernance climatique fait défaut.

OUTILS

1) European Green Deal

Comporte un ensemble de mesures visant à réduire les émissions, à investir dans l'innovation verte et à préserver l'environnement. L'UE mise également sur une série d'outils de gouvernance comme le Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQUE-UE).

2) La Commission nationale climat (CNC)

Elle vise l'élaboration des plans nationaux et la proposition de projets d'accords de coopération au Comité de concertation. Elle a comme mission la coordination interne, le suivi et l'évaluation du Plan national Climat ainsi que la bonne exécution des exigences européennes et internationales en matière de rapportage.

3) National Energy & Climate Plan

Il compile trois plans d'action climatique propres aux régions belges. Il fixe notamment l'objectif de réduire les émissions nationales de GES de 35% par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2030, et d'augmenter la part des énergies renouvelables à 18,3%.

OUTILS & BONNES PRATIQUES NORVÉGIENS

BONNES PRATIQUES

- › **Établir des forums efficaces et institutionnalisés de dialogue entre toutes les parties prenantes de la gouvernance climatique.**

Une institution comme le *Climate Council* norvégien assure des rencontres fréquentes et productives entre tous les acteurs de la gouvernance climatique. C'est notamment ce qui a permis d'avoir un dialogue constructif et ouvert entre le secteur privé, le secteur gouvernemental et le milieu associatif et ce, malgré l'importance du secteur pétrolier pour l'économie du pays.

- › **Assurer le financement des organisations non gouvernementales environnementales**

Les ONG environnementales norvégiennes reçoivent un financement du gouvernement, ce qui leur permet d'avoir les ressources suffisantes pour contrebalancer le poids politique des lobbys pétroliers. Cette mesure fait en sorte qu'il est possible pour ces organismes de mener des recherches et des actions à grande échelle.

- › **Engager les villes dans la gouvernance climatique**

Dans le cas de la gouvernance climatique, le modèle hiérarchique classique tend à être remis en question au profit d'une action engagée du niveau local ou municipal. Les villes ont l'avantage d'être près des communautés, ce qui leur confère des leviers importants en matière de mobilisation. En ce sens, la présence d'une structure hiérarchique de gouvernance top-down conventionnelle s'agence bien avec un rôle actif des villes, qui misent sur les réseaux, l'engagement et la mobilisation pour combler les lacunes et innover.

OUTILS

1) Carbon Tax

Implantée depuis 1991, la taxe carbone norvégienne fait partie de sa gouvernance climatique ambitieuse. La Norvège planifie également tripler cette taxe d'ici 2030 afin de supporter l'atteinte de ses objectifs climatiques. Les effets de cette taxe seraient toutefois limités, notamment en raison de plusieurs exemptions et de l'inélasticité de la demande dans les secteurs qu'elle vise.

2) Le Climate Risk Commission

La *Climate Risk Commission* (CRC) est un organisme dont le mandat est d'évaluer les facteurs de risques climatiques pour la Norvège, ainsi que leur signification pour l'économie du pays, notamment en matière de sécurité financière. La CRC a notamment le rôle d'évaluer comment les risques climatiques nationaux peuvent être mieux analysés; d'identifier les facteurs de risques climatiques mondiaux et de considérer leur impact sur la Norvège; et de considérer une méthodologie pour permettre au secteur privé d'analyser et de gérer le risque climatique de façon transparente et efficace.

3) La vente de véhicules électriques

L'électrification des transports est un des leviers identifiés par la Norvège comme stratégie clé pour l'atteinte de ses objectifs climatiques. La Norvège est le leader mondial en matière de vente de véhicules électriques, et vise à ce que toutes les voitures neuves vendues à partir de 2025 soient sans émissions.

OUTILS & BONNES PRATIQUES BRITANNIQUES

BONNES PRATIQUES

- › **Assurer la responsabilité des gouvernements à l'égard de l'action climatique.**

Le Royaume-Uni est un exemple à suivre en matière d'imputabilité des décideurs politiques face à l'atteinte des cibles fixées dans le cadre de stratégies nationales, supranationales ou internationales. Le Climate Change Act, qui a rendu les cibles contraignantes, a instauré le budget carbone comme outil de planification et de suivi des objectifs, et qui a établi la base légale nécessaire aux citoyens pour poursuivre les gouvernements en cas de non-respect des engagements, est un exemple à suivre en cette matière.

- › **Dépolitiser les enjeux climatiques**

Le Climate Change Committee (CCC), par son indépendance, les pouvoirs et les moyens qui lui ont été accordés, réussit à jouer un rôle clé de conseil auprès du gouvernement national. Il permet de créer du savoir et de générer des opportunités de collaboration et de concertation entre les acteurs du milieu, et ainsi de dépolitiser, au moins dans une certaine mesure, la gouvernance climatique.

OUTILS

1) Budget carbone

Un des éléments phares du Climate Change Act de 2008 a été l'implantation d'un budget carbone national. Chaque budget détermine un plafond d'émissions sur une période de cinq ans. Les budgets carbone sont déterminés par le Parlement sur conseil du Committee on Climate Change (CCC). Lors de la réflexion pour chaque budget carbone, le CCC considère plusieurs facteurs, comme les récents développements scientifiques en matière de changements climatiques.

2) Le Climate Change Committee (CCC).

Ce comité est un organisme indépendant et statutaire établi en 2008 suite à l'adoption du Climate Change Act. Il vise à conseiller le gouvernement britannique et les gouvernements décentralisés sur les objectifs en matière d'émissions. Il rend également compte au Parlement des progrès réalisés en cette matière, ainsi qu'en matière d'adaptation aux impacts des changements climatiques.

SYNTHÈSE & CONSTATS

CRITÈRES	CANADA	AUSTRALIE	BELGIQUE	NORVÈGE	ROYAUME-UNI
Souplesse	Non	Non	Non	Oui+	Oui+
Impact social	Oui+	Non	Oui	Oui	Oui
Équité intergénérationnelle	Oui	Oui+	Oui	Oui	Non
Imputabilité et responsabilité	Non	Non	Non	Oui	Oui+
Cohérence	Non	Non	Non	Oui	Oui
Efficacité pour l'atteinte des objectifs	Non	Non	Non	Oui	Oui+
Potentiel de transfert	n/a	Oui+	Non	Oui	Oui+

CONSTATS

- Selon l'analyse des critères, **le Royaume-Uni et la Norvège se distinguent considérablement**, surtout au niveau de l'équilibre entre la rigidité et la souplesse de leurs modèles, des mécanismes de responsabilité et d'imputabilité et de l'efficacité de leurs modèles pour atteindre les cibles nationales liées à l'environnement et aux changements climatiques.
- Il est clair que **les institutions canadiennes liées à la gouvernance climatique doivent être réformées, que ce soit pour en améliorer l'imputabilité, l'agilité, l'efficacité et la cohérence**. Ces derniers éléments sont des conditions nécessaires à la capacité du Canada d'atteindre ses objectifs de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques. Une série de recommandations a enfin été formulée, dont les suivantes qui ont été identifiées comme prioritaires par Force Jeunesse.

Recommandation 1 : Coordonner et impliquer toutes les parties prenantes (1/2)

› ASSURER L'ACTION CONCERTÉE DE TOUS LES MINISTÈRES

L'idéal afin d'assurer une plus grande imputabilité dans la gouvernance climatique est de concentrer la responsabilité des changements climatiques dans un seul ministère. Toutefois, une stratégie de gouvernance climatique efficace et cohérente mise sur l'action concertée de tous les ministères dont les portefeuilles sont concernés par les changements climatiques : environnement bien sûr, mais aussi santé, finance, économie, transport, éducation, patrimoine. **Comme les changements climatiques transcendent les portefeuilles, il est nécessaire d'assurer la coordination entre les actions qui sont menées par les différents ministères afin d'assurer la cohérence de la gouvernance climatique globale.** Au Canada, cela pourrait prendre la forme d'un ministère qui, comme le Conseil du Trésor, chapeaute les autres ministères.

› ASSURER L'IMPLICATION DES DIFFÉRENTS PALIERS DE GOUVERNEMENT

- ***Augmenter la coopération entre les paliers de gouvernement en misant sur des outils des politiques publiques ou des institutions existantes***

L'absence de coopération entre les paliers de gouvernement (fédéral-province ou province-province) a des coûts importants pour le Canada, tant monétaires que les coûts liés au fait de ne pas atteindre les engagements pris en matière d'environnement. Les relations intergouvernementales canadiennes sont passées par plusieurs phases, allant de la coopération à la compétition, et sont généralement relativement conflictuelles, entre autres en matière de changements climatiques. Plusieurs outils existent déjà : les rencontres des premiers ministres, les réunions ministérielles, les réunions de hauts fonctionnaires, le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) et les ententes fédérales-provinciales/territoriales.

- ***Impliquer les gouvernements locaux dans la gouvernance climatique***

Sans décentraliser la responsabilité des changements climatiques ni déléguer la responsabilité d'atteindre les cibles nationales, il est possible d'impliquer les acteurs institutionnels et gouvernementaux subnationaux. Ces derniers, souvent aux premières loges de l'impact qu'ont les changements climatiques, ont un rôle clé à jouer dans l'adaptation aux changements climatiques.

Recommandation 1 : Coordonner et impliquer toutes les parties prenantes (2/2)

› ASSURER UN MEILLEUR ÉQUILIBRE ENTRE LES GROUPES DE PRESSION ET ACTEURS NON ÉTATIQUES DE LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE

- ***Établir des forums de coopération et collaboration et de participation.***

Toujours en Norvège, en plus des relations bilatérales que le gouvernement entretient avec les lobbys énergétiques et le secteur à but non lucratif, des forums de coopération et de concertation ont été mis sur pied afin de réunir tous les acteurs de la gouvernance climatique à la même table. Ces forums ont permis de sensibiliser les acteurs aux réalités des autres parties prenantes. Les ONG environnementales comprennent par exemple que la transition énergétique ne peut se faire du jour au lendemain; les lobbys d'énergie sont de leur côté sensibilisés à leur responsabilité dans la lutte contre les changements climatiques. Ces mécanismes expliquent entre autres pourquoi comment les entreprises du secteur du pétrole, du gaz et du charbon en Norvège supportent et encouragent la réglementation du secteur et l'établissement de cibles climatiques strictes. Ces mécanismes de gouvernance doivent impérativement être participatifs, inclusifs, et favoriser les parties prenantes qui sont les plus touchées, ou qui ont une expertise scientifique ou terrain plus grande que celle du gouvernement.

- ***Assurer un financement adéquat pour les ONG environnementales.***

Les systèmes pluralistes, comme le Canada et le Royaume-Uni, ont tendance à avoir des déséquilibres entre le pouvoir et les moyens détenus par les lobbys industriels et pétroliers, et ceux détenus par le milieu associatif dont le mandat est de militer en faveur de la protection de l'environnement. La Norvège a trouvé une solution intéressante à cet enjeu, en adoptant une approche corporatiste. L'industrie pétrolière, malgré ses considérations financières, y est beaucoup plus ouverte à la gouvernance climatique, et va même jusqu'à supporter les engagements stricts et ambitieux du gouvernement. Cette relation a été développée grâce au lien serré entre l'État et l'industrie de l'énergie. Fait intéressant, les gouvernements du Canada et de l'Australie entretiennent également des relations de proximité avec le secteur industriel, sans arriver à les convaincre d'adhérer aux engagements climatiques. La différence repose sur le fait que, contrairement à ces deux pays, la Norvège finance adéquatement les ONG environnementales, leur permettant d'avoir des activités de lobbys plus efficaces, d'entretenir elles aussi des liens privilégiés avec le gouvernement. En plus des relations bilatérales avec le gouvernement, elles entretiennent aussi des relations de collaboration et de concertation avec le secteur privé, assurant une meilleure compréhension mutuelle des défis et enjeux de chaque part et d'autre.

Recommandation 2: Assurer un équilibre dans les stratégies d'adaptation et mitigation face aux changements climatiques.

› AUGMENTER ET RENFORCER LES POLITIQUES DE MITIGATION CANADIENNES

Le secteur des technologies propres fait partie intégrante de la stratégie canadienne de lutte contre les changements climatiques. Le Canada se sert effectivement de la force de ce secteur pour se positionner à l'international comme pays « vert ». Bien que l'innovation et les technologies vertes occupent une place importante dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques, ces dernières ne peuvent compenser à elles seules des politiques insuffisantes de mitigation. L'investissement dans les technologies vertes ne dédouane donc pas le gouvernement canadien de respecter ses cibles en matière de réductions d'émissions des GES.

› MODÈLE DE GOUVERNANCE QUI ÉVALUE À LA FOIS L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET L'ADAPTATION À LEURS IMPACTS

Bien que certains experts considèrent que le modèle britannique du CCC comporte des limites, notamment par le manque de transparence pour les actions en matière de mitigation, il demeure intéressant d'avoir un comité indépendant qui évalue à la fois l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Cela permettrait d'assurer un meilleur équilibre des stratégies d'adaptation et de mitigation.

› ÉVALUER L'IMPACT DES MESURES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SOCIÉTÉ

L'Accord de Paris prévoit d'une part que nous mettions en place des mesures pour réduire ou limiter les changements climatiques et d'autre part des mesures pour s'adapter aux changements climatiques. Les mesures d'adaptation sont importantes pour s'occuper des problèmes directs ou indirectes découlant des changements climatiques. De même, au niveau des politiques de mitigation, il peut y avoir un impact social négatif sur certains groupes ou sous-groupes de la population. Dès lors, il est important d'analyser l'impact des politiques de mitigation et d'adaptation sur l'environnement et sur la société pour maximiser les avantages et diminuer les effets négatifs des stratégies retenues.

Recommandation 3: Améliorer les mécanismes d'imputabilité.

› AUGMENTER LA PRÉSENCE DE MÉCANISMES D'IMPUTABILITÉ DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE.

Comme le démontrent les plus récentes actions juridiques contre les gouvernements qui choisissent l'inaction plutôt que le respect de leurs engagements climatiques, les gouvernements nationaux seront de plus en plus tenus au respect de leurs engagements. Comme le démontre le cas du Royaume-Uni, la notion d'imputabilité est un levier majeur d'une stratégie de gouvernance climatique efficace, et permet également aux parties prenantes d'avoir des recours en cas d'inaction face aux obligations des gouvernements quant à la préservation de l'environnement et l'équité intergénérationnelle, entre autres.

› ÉLARGIR LE CONCEPT D'IMPUTABILITÉ AUX ENTREPRISES ET AUTRES PARTIES PRENANTES.

Une stratégie nationale de mitigation et d'adaptation aux changements climatique ne peut être efficace que si elle considère les grands pollueurs. Le secteur privé peut effectivement être mobilisé pour les deux volets de la gouvernance climatique, soit la mitigation et l'adaptation. Ce dernier ne peut plus choisir de ne pas participer à l'effort collectif, puisque les changements climatiques présentent désormais des risques matériels pour les entreprises.

› ÉVALUER LA PERTINENCE D'ÉTABLIR UN BUDGET CARBONE

Un budget carbone pourrait être un outil intéressant pour améliorer la gouvernance climatique canadienne. Il sert effectivement à planifier et assurer le suivi des émissions dans le but d'atteindre les cibles nationales. Le budget carbone peut ainsi aussi améliorer les l'imputabilité et la responsabilité en forçant les gouvernements à « budgéter » les émissions. Cet outil est directement lié aux cibles de réduction des émissions, qui déterminent les plafonds d'émissions nationales de GES. Le budget carbone permet d'aller plus loin, en assurant un suivi serré et adapté (par exemple, aux économies de chaque province). En ce sens, le budget carbone viendrait supporter l'atteinte des objectifs du Canada.



Éliane Racine
Vice-présidente au contenu
514 384-8666
contenu@forcejeunesse.qc.ca



@ForceJeunesse